

C'est, en effet, la première fois que la question religieuse, devenu si grave en Suisse, s'est posée devant les hauts conseils de la Confédération. L'Assemblée avait à statuer sur trois recours, dont l'un avait trait aux catholiques opprimés. Le plus ancien de ces recours, renvoyé depuis deux ans de session, était présenté par l'évêque de Bâle. Mgr Lachat y protestait contre la destitution que s'était permis de prononcer contre lui un comité civil composé de cinq délégués des cantons protestants de Berne, Argovie, Thurgovie, Bâle, et du canton radical de Soleure. L'Assemblée fédérale a repoussé ce recours par 80 voix contre 25. Cette solution a pour résultat d'empêcher à tout jamais la reconstitution de l'évêché de Bâle et de priver une population catholique de 250,000 âmes de toute relation officielle avec son évêque.

Le recours des 10,000 électeurs catholiques du Jura, qui demandaient ce retrait du décret de bannissement prononcé par le gouvernement de Berne contre les prêtres jurassiens, a eu un meilleur sort. Le conseil fédéral avait repoussé ce recours l'année dernière; mais l'Assemblée fédérale le lui a renvoyé pour faire appliquer contre le décret de bannissement, le principe de la liberté d'établissement et de la liberté de cultes proclamés par la nouvelle Constitution.

On apprend aujourd'hui que le conseil fédéral, examinant à nouveau le recours des catholiques jurassiens, selon la mission qui lui a confié l'Assemblée, a déclaré ce recours fondé et a donné au gouvernement de Berne l'ordre de retirer son décret de bannissement. Cette nouvelle a mis en grande agitation le gouvernement de Berne qui subit, pour la première fois, une condamnation de sa politique. On assure que les députés bernois veulent à tout prix éviter cette défaite au gouvernement de Berne et provoquer, dans ce but, une convocation extraordinaire des Chambres.

Un avenir très-prochain va nous démontrer si c'est la Suisse qui se gouverne ou si c'est Berne qui gouverne la Suisse.

ITALIE. — La chambre des députés italiens, discutant la loi du recrutement, a approuvé la proposition Crispi, aux termes de laquelle doivent cesser les privilèges établis par les lois précédentes en faveur des élèves ecclésiastiques appartenant à la religion Catholique et à d'autres religions. Elle a adopté également les derniers articles du projet, mais elle n'était pas en nombre pour voter l'ensemble de la loi.

Après avoir approuvé la convention postale de Berne, la chambre s'est prorogée jusqu'au 12 avril.

L'inauguration du Temple des Anabaptistes a eu lieu aujourd'hui. Un certain nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs étrangers, y assistaient.

Le général Menabrea a été chargé d'aller à Cormons, à 12 milles de l'Empereur d'Autriche.

M. Nigra, ambassadeur d'Italie à Paris, M. Toffoli, ancien membre du gouvernement de 1848, M. Henri Martin, les syndics de Rome et d'autres grandes villes, plusieurs notabilités italiennes et françaises, les députations du Parlement et les délégations des provinces et des Communes sont arrivés ici pour assister à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Manin.

ALLEMAGNE. — On mande de Berlin, 21 mars: « L'Empereur a reçu aujourd'hui, à midi et demi, le prince de Kohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris. » « D'après nos informations, le gouvernement allemand a agréé les propositions du gouvernement Espagnol relativement à l'affaire du *Gustave*. Il aurait surtout consenti à la nomination d'une Commission d'enquête mixte, fonctionnant à Zarauz. On prétend néanmoins que cet arrangement serait subordonné au paiement, par anticipation, de la part de l'Espagne, d'une somme de 10,000 thalers. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'enseignement de l'art industriel en Angleterre (suite)

La pénurie de bons professeurs, telle était, pour toutes les écoles, la grande difficulté à vaincre. Elle était si sérieuse qu'en 1849, un des principaux maîtres de Somerset-House et un homme fort compétent, M. Herbert, ne craignait pas de déclarer « que le pays tout entier ne possédait peut-être pas cinq personnes en état d'enseigner l'art ornemental ». Quoi qu'il en fût, les écoles d'art prospéraient, et le nombre de leurs élèves vint à s'accroître dans des proportions si considérables qu'il fallut en refuser l'entrée à tous ceux qui ne s'y présentaient pas avec l'intention formelle de se consacrer exclusivement au dessin, ou bien à la peinture, dans leurs applications industrielles. On constata, d'ailleurs, à titre de symptôme très-encourageant, ce fait que les élèves appartenaient en majorité aux classes ouvrières, et que le quart de ceux qui suivaient les classes de Spitalfields étaient des fils d'ouvriers fleuriers en soie. Mais l'opinion publique était loin d'être unanime sur les avantages de ces écoles; il ne manquait même point de gens qui en niaient complètement l'utilité et les représentaient comme une perte sèche pour le Trésor public. D'autres, se disaient sympathiques à l'idée même qui les avait fait surgir; mais ils la trouvaient bien lente à donner des fruits et accusaient l'enseignement nouveau de tendances plutôt académiques que professionnelles. Ces appréciations

avaient leur contre-coup au sein même des écoles: elles déconcertaient les élèves, et leur inspiraient des doutes sur l'utilité pratique des études pour lesquelles ils sacrifiaient une partie de leurs gains et de leurs loisirs. Quant aux manufacturiers de la vieille souche, il va sans dire qu'il ne voyaient pas de fort bon œil la présence dans leurs ateliers d'ouvriers dotés d'un goût et d'une instruction artistique dépassant les leurs; qu'ils entravaient de leur mieux la généralisation de ces *novelties* impertinentes, et ne perdaient pas une occasion de contrarier leurs applicateurs, tout en gardant parfois assez de bon sens pour en faire profiter leur fabrication retardataire.

Voilà dans quelles circonstances une commission spéciale fut chargée, en 1849, d'étudier le régime des écoles de dessin existantes. Elle recueillit de toutes parts des témoignages favorables à l'action qu'elle avait exercée jusque-là, bien que leur véritable importance fut encore loin d'être appréciée comme elle méritait de l'être.

Un grand industriel, M. Dyce, émit l'opinion qu'elles avaient beaucoup relevé, à coup sûr, le niveau artistique du pays, et M. Hammersley, alors directeur de l'école de Nottingham, cita des dentelles fabriquées dans cette ville, sur les dessins de ses élèves, qui valaient les dentelles françaises et qui s'étaient vendues comme telles sur la place de Londres. La proposition seule d'un pareil fait, ajoutait-il, « n'aurait-elle pas été traitée de chimère, il y a cinquante ans? » Enfin, M. Minton, l'éminent fabricant de porcelaine, se plut, ainsi que plusieurs de ses confrères, à reconnaître les bons offices que les écoles de dessin et leurs élèves avaient rendus à cette branche éminemment artistique de la production industrielle.

Une note discordante vint toutefois se mêler à ce concert d'éloges: hâtons-nous d'ajouter que la malignité y était complètement étrangère, car M. Henry Cole, qui la fit entendre, s'était fort intéressé au mouvement dont les écoles de dessin sortirent, et, pour mieux dire, son nom se trouve intimement associé à tout ce qui s'est fait ou tenté en Angleterre, depuis une vingtaine d'années, en faveur de l'art et de ses progrès. Seulement, M. Henry Cole avait pu s'assurer que les dessinateurs anglais, s'ils avaient beaucoup amélioré leur goût artistique, n'avaient pas réussi dans la même mesure à produire des modèles qu'un fabricant pût utiliser. Il fournit à la commission des preuves irrécusables, des preuves palpables, de ce qu'il énonçait, en rattachant cette particularité à l'ignorance, où restaient trop généralement les dessinateurs des procédés techniques des industries auxquelles ils prétaient l'aide de leurs crayons. De fait, nos voisins semblent avoir longtemps négligé l'étude systématique des principes qui régissent les applications de l'art aux produits industriels, secoua l'indolence générale et dirigea, sur ce point, la sollicitude sérieuse des pouvoirs publics.

L'année suivante, le *Board of Trade*, cédant à l'impulsion de cette opinion, proposa la création d'une direction générale, ou, pour parler la langue des Anglais et des américains, d'un département de l'art appliqué à l'industrie, *A department of practical Art*, qui devait devenir, à deux années d'intervalle, *The Science and Art department*.

A cette époque, outre l'établissement central de Somerset-House, il existait, pour toute l'Angleterre, 17 écoles artistiques: elles vivaient un peu de souscriptions locales et beaucoup des subventions du gouvernement, qui nommait et payait leurs maîtres, par le canal du *Board of Trade*, en même temps qu'il fournissait les dessins, les modèles et les échantillons nécessaires à leur enseignement. L'administration nouvelle cessa graduellement de choisir les maîtres et de les salarier, et au lieu de fournir des modèles ou des échantillons gratuits aux écoles, elle se contenta en principe de leur en céder à des prix réduits. Par compensation, elle alloua des fonds pour la création d'écoles nouvelles, fonda des bourses d'élèves-maîtres, ainsi que des prix de diverses sortes, gratifia à l'occasion ces établissements de livres et de gravures. Le fonctionnement de ce nouveau système donna tout de suite d'excellents résultats et, de 17 qu'il était en 1852, le nombre des écoles artistiques s'éleva à 90, en 1864. Elles avaient été fréquentées l'année précédente par 87,330 personnes, y compris 71,423 enfants des écoles paroissiales ou autres, qui recevaient une ou deux leçons par semaine du maître de l'école d'art la plus voisine, ou de leur propre instituteur, quand celui-ci possédait un brevet *ad hoc*.

En 1864, un troisième *Select Committee* s'occupa du régime et de la situation des écoles d'art. Les dépositions des témoins qu'il entendit furent tout à leur avantage, en dépit des lacunes ou des inconvénients que leur organisation révélait encore. MM. Crosley, fabricant de tapis à Halifax, M. Edward Akroyd, associé d'une des plus anciennes manufactures de tissus damassés de Yorkshire, MM. Claburn, les grands fabricants de châles de Norwich, et bien d'autres industriels se félicitèrent hautement de l'heureux concours que leur avait apporté les jeunes dessinateurs sortis de ces écoles. Comme exemple caractéristique de la puissance d'une vocation vraie, on cita le cas de Robert Tennant, ouvrier dans une mine de charbon, et celui d'un ouvrier maçon. Tennant franchissait chaque jour les sept milles qui le séparaient de sa fosse, pour se rendre à l'école d'art de Glasgow, et, après quatre ans de cette assiduité, il

put troquer son métier de mineur contre un emploi de dessinateur, par un professeur Allan Thomson, lequel se parait, pour la gravure sur bois, une série de planches anatomiques. Quant à l'ouvrier maçon, dont le nom n'est pas donné, il s'était trouvé en mesure, au bout de deux années d'étude, de copier une tête d'Apollon et de faire un buste de M. John Bright.

Quelques personnes continuaient toutefois de mettre en question l'utilité des écoles artistiques et de contester leur heureuse influence sur l'éducation du goût soit des manufacturiers, soit des acheteurs. La plus influente était M. Potter, membre du Parlement et chef d'une grande maison de calicot imprimés à Manchester. Selon M. Potter, ses confrères de cette ville profitaient si peu de la *School Art*, qu'ils importaient des dessins de provenance française en plus grande quantité qu'à toute autre époque, au point qu'en 1863, ils avaient payé de ce chef une somme qu'il n'était pas possible d'évaluer à moins de 51,000 livres sterling. Quant à la supériorité des dessins français, l'honorable fabricant ne l'attribuait pas à une meilleure organisation de l'enseignement artistique en France; il la tenait pour une conséquence du fait que ce pays était le centre du monde tant de l'art que de la mode. M. Charles Heath Wilson, professeur à l'école d'Edimbourg, soutint la thèse opposée et rapporta exclusivement l'infériorité, au point de vue artistique, des produits manufacturés de la Grande-Bretagne, au manque de traditions qui ailleurs étaient séculaires, tandis que M. Akroyd établissait que, pour l'industrie au moins des calicots imprimés, l'importation des dessins français se trouvait en décroissance.

Dans un discours prononcé à Glasgow, devant l'Association pour l'avancement de la science sociale, lord Napier a paru préoccupé d'un danger d'une autre sorte: c'est que cet enseignement artistique, en se vulgarisant outre mesure, ne devienne trop superficiel. « On paraît proposer sérieusement, a-t-il dit, d'introduire l'étude du dessin dans chaque école primaire. » Quelque désirable que puisse être la chose en elle-même, est-il sage d'y songer dès aujourd'hui, alors qu'à dix ans, les enfants peuvent quitter l'école, sans en rapporter même parfois une « connaissance suffisante de la lecture? » L'objection a une sérieuse valeur pratique, et ce n'est pas en Angleterre seulement qu'il serait bon de s'apercevoir, qu'en bas comme en haut de l'échelle scolaire, les programmes extensifs, s'il est permis d'ainsi dire, loin de féconder l'intelligence, la dispersent et la stérilisent.

Aussi bien la perspective que lord Napier appréhende paraît-elle assez lointaine, s'il est vrai, comme M. Plimmer l'affirme, que les deux grandes difficultés avec lesquelles les écoles d'art se trouvent aux prises, soient l'apathie locale et le défaut de bons maîtres.

Cette apathie ne laisse pas d'encourager l'incrédulité et les railleries de ces braves champions de la routine et des vieux us, qui se plaisent à prédire que la vieille Angleterre étant restée étrangère à l'art industriel, tous les efforts pour en doter la nouvelle sont destinés à demeurer stériles. Cela serait vraiment déplorable, disait encore lord Napier, « alors que tant de circonstances se réunissent pour suggérer une espérance toute contraire. Je ne erois pas céder à un sentiment de partialité nationale, en affirmant que, les Français exceptés, aucun peuple industriel n'est doté d'un goût supérieur à celui du peuple anglais. Ce goût manque d'imagination, de mouvement, de grâce; mais si ce n'est sous la pression de la concurrence et des caprices bizarres de la mode, il n'incline pas au fantastique et au vulgaire. Comparés à ceux de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse, les produits des manufactures anglaises attestent la tempérance du goût anglais, et il ne paraît pas bien difficile de maintenir ce goût dans les bornes de l'harmonie et de la réserve. »

Ad.-F. de FONTPERTUIS.
(Economiste français.)

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les opérations du tirage au sort de la classe de 1875 sont terminées dans toute la France. On assure que les conseils de révision seront réunis du 15 au 20 avril, pour procéder à la formation du contingent.

Nous avons annoncé que, par une circulaire en date du 9 mars 1875, le ministre de la guerre a décidé que les examens des candidats officiers dans le génie de la réserve de l'armée territoriale commencent le 15 avril prochain.

Dans les subdivisions du Nord, les commissions présidées par les généraux Janlu et Nicolas seront seules à fonctionner; elles prendront comme base des connaissances à exiger, le programme arrêté pour l'infanterie et y ajoutant les notions spéciales au programme de sortie des engagés conditionnels de deuxième année de l'arme du génie annexé à la circulaire du 14 février 1874.

Ceux des candidats qui auraient déjà subi un examen lors de la première session sont tenus de se rendre aux convocations qui leur seront adressées, sous peine de faire considérer leur demande comme nulle.

L'avenir militaire annonce que l'organisation des cadres de l'armée territoriale va enfin recevoir un commencement d'exécution. Un décret nommant aux emplois de capitaines-majors a été signé par le président de la République.

Les bureaux de la guerre s'occupent aussi de la répartition entre les divers corps des hommes composant l'armée territoriale. Afin d'arriver à un résultat pratique et de constituer pour ainsi dire un premier noyau, il a été décidé que les anciens militaires seraient, autant que possible, remplacés avec leur grade dans l'armée où ils ont déjà servi. En conséquence, le ministre de la guerre vient d'envoyer à tous les préfets une circulaire pour les prier d'inviter les maires placés sous leurs ordres à donner les renseignements dont il s'agit pour tous les anciens militaires inscrits au tableau du recensement de la commune. Un double tableau ainsi complété devra être adressé d'urgence au ministère de la guerre.

Sur le compte rendu par le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de février 1875, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République le 12 mars, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes dont les noms suivent:

M. A. 2^e classe. — Rassemont (Théophile), caporal au bataillon des sapeurs-pompiers de Roubaix; 1873-1875: a accompli plusieurs actes de dévouement.

M. A. 2^e classe. — Petitprez (Jules), cabaretier à Neuf-Berquin; Estaires, 9 mars 1874;

M. A. 1^{re} classe. — Desrumaux (Désiré-François), journalier à Cuincy; 6 décembre 1874; Ont arrêté des chevaux emportés attelés à des voitures.

Le sieur Desrumaux est déjà titulaire d'une médaille en argent de 2^e classe.

M. A. 2^e classe. — Delcambre (Hubert-Guillaume-Joseph), médecin vétérinaire, à Denain; 27 octobre 1874: a sauvé un enfant sur le point de périr dans un incendie.

M. O. 2^e classe. — Duchatel (Adolphe), lieutenant de sapeurs-pompiers à Cambrai; 1840-1874: 34 ans de services;

M. A. 2^e classe. — Maillot (Edmond-Eloi), sapeurs-pompiers au même corps; 1851-1874: 23 ans de services. Ont fait preuve de dévouement dans un grand nombre d'incendies.

Le sieur Duchatel est déjà titulaire de deux médailles en argent.

M. A. 1^{re} classe. — Planque (Félix), cabaretier à Marchiennes; 15 août 1873: a sauvé un enfant sur le point de périr dans la Scarpe. Déjà titulaire de la médaille en argent de 2^e classe.

Le sculpteur Carpeaux, qui est en ce moment à Nice, est, dit-on, plus gravement malade depuis quelques jours.

Une prétendue maison de banque dont le siège est à Pétranger, à Londres, essaye de se créer dans nos villes industrielles une clientèle en envoyant des communications du genre de celle-ci, qui a été reçue par un de nos concitoyens:

« Monsieur, « Pour agir sans détours et avec franchise, je dois vous adresser à un brocateur que j'ai vu à Paris il y a trois mois.

« J'ai compris qu'en dehors de votre commerce régulier, vous vous occupiez d'opérations de Banque.

« Je viens vous faire mes offres de service.

« Ma maison, quoique nouvelle, est posée de manière à vous rendre d'utiles services pour lesquels je ne demanderai que la réciprocité.

« Si vous plaît de donner suite à mon ouverture, veuillez me répondre par le retour du courrier.

« Dans l'attente de vous lire, « Agréés, Monsieur, mes salutations sincères. »

Cette banque a de soi-disants comptoirs à Paris, et nos renseignements particuliers ne nous en disent rien de bon. Ceux qui ont déjà reçu ou recevraient d'une pareille maison des invites pour entrer en rapports, feront bien d'y regarder à deux fois avant de répondre de semblables offres.

La police de Tourcoing a arrêté le nommé Gustave Cuisseau, jeune baclleur de 14 ans, demeurant à la Croix-Rouge, et inculpé de vol de toiles d'emballage.

Un tisserand de la rue du Brun-Pain, Louis Desrousseaux, aura aussi à répondre de coups volontaires portés au nommé Dhal, habitant rue de la Fin-de-la-Guerre.

Pour le vol d'un pigeon, le nommé Emile Vienne, de Wasquehal, est allé rejoindre les deux autres.

Un Hollandais, Jean K... of... qu'un agent arrêtait hier, sous l'inculpation d'outrage à la morale publique, a livré

un véritable combat à son gardien qui n'a réussi à le conduire au poste qu'après lui avoir mis une *paire de bracelets*.

Voilà un Hollandais qui de propos délibéré a perdu le bénéfice des circonstances atténuantes: deux délits pour un!

Il paraît que les voleurs ou recéleurs de déchets n'ont pas encore renoncé à leur commerce interlope; aussi voyons-nous avec plaisir que le zèle et la vigilance de la police s'attachent particulièrement à surveiller ce genre de délits.

Mercrèdi dernier, le garde-champêtre de Neuville-en-Ferrain a arrêté une fille de 19 ans, originaire de Reckem (Belgique), qui transportait dans un sac des déchets de laine mérinos.

Quinze jours auparavant, le même garde-champêtre avait poursuivi, sans l'atteindre, un individu de mine suspecte, qui, pour mieux se sauver, avait abandonné dans sa course un sac de déchets du poids de six kilog.

On a parlé ces jours derniers d'une affaire de séquestration à Sous-le-Bois; voici ce qui s'est passé:

La femme X... avait eu avant son mariage un enfant qui, plus tard, devint dans le ménage l'objet de disputes répétées entre les époux. Pour y mettre un terme, il semblerait qu'ils aient résolu de laisser mourir ce pauvre petit être de misère et de faim.

Les voisins ayant eu vent de ce qui se passait, l'affaire s'ébruita et arriva aux oreilles de la police qui fit une enquête à cet égard. La malheureuse créature, amaigrie, décharnée, rongée par la vermine, fut trouvée dans un berceau infect, dans la première pièce d'entrée de la maison et non à la cave comme on l'avait dit. Il n'y avait donc pas séquestration; néanmoins, comme il y avait manque de soins et de nourriture, procès-verbal a été dressé et les époux X... pour se soustraire au châtiment qu'ils ont mérité, ont eu soin de déguerpir; ils sont retournés en Belgique, leur pays d'origine.

Les travaux préparatoires aux semences de lin ont eu lieu, cette année, dans de très bonnes conditions. Cette situation n'aurait besoin, en ce moment, pour se maintenir, que d'un peu de pluie.

On dispose également les terres pour les semences d'avoines.

Une grande marche allégorique aura lieu à Anzin le lundi de Pâques.

Samedi, a eu lieu à Beuzalle le septième tirage des obligations de l'emprunt de 76 millions (1874), remboursables le 1^{er} mai 1876.

Le numéro 444,190 a gagné 100,000 francs.

Le numéro 209,330 a gagné 40,000 francs.

Les numéros 183,860, 312,780 et 731,531 chacun 1,000 fr.

Les numéros 286,897, 286,974, 354,590, 434,588, 475,052 et 608,336 chacun 500 fr.

Les douze numéros suivants sont remboursables par 250 fr.:

58,213 145,176 410,683 300,976 595,404 673,271 88,156 326,054 466,214 546,310 655,767 729,038

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu, à l'ouverture de l'audience d'hier, son jugement dans l'affaire de fraude qui avait été plaidée mercredi dernier.

Les détails de cette affaire, dans laquelle les employés d'octroi ont montré un courage digne d'éloge, sont assez curieux.

Ayant appris qu'une voiture devait charger des fûts d'alcool dans un cabaret de la rue de Juillet, à Lille, deux employés se mirent en embuscade.

Vers trois heures, la voiture s'arrêta à l'endroit indiqué. Un employé d'octroi s'avance pour visiter la voiture. Il est jeté dans son tour, repousse les frères G... qui sont dans la voiture, et lance le cheval au galop. Mais, devant l'attitude de ces derniers il est forcé d'abandonner l'équipage sur la place de la Nouvelle-Aventure. L'employé tire plusieurs coups de revolver. Les frères G... prennent la fuite. Le cheval continua sa course jusqu'à Vambrechies où il a été retrouvé le lendemain.

Il appartenait à un troisième frère G... non impliqué dans l'affaire. Les employés d'octroi avaient parfaitement reconnu les fraudeurs. Au contraire, ceux-ci s'obstinent dans des dénégations qui tombent devant l'évidence des faits.

Les frères G... sont condamnés chacun à un an de prison, à une amende de 5,400 fr. et deux ans de contrainte.

Le débitant B..., chez lequel les fûts avaient été déchargés, est déclaré civilement responsable. (Progrès).

Voici deux réponses qu'on nous assure avoir été prononcées récemment par des aspirants au brevet de capacité:

« Mademoiselle, qu'entend-on par la population flottante d'une ville? »

— Monsieur, c'est... c'est... la population qui vit sur l'eau, dans les barques, — dans les bateaux-mouches. »

A un autre examen: « Pourriez-vous me dire, mademoiselle, ce que c'est qu'une olympiade? »

La jeune fille hésite, se trouble. Une amie compatissante lui souille de sa banquette:

« C'est un espace de quatre ans. — C'est une espèce de cadran, monsieur, » s'écria avec impétuosité la jeune personne.

État-Civil de Roubaix. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 mars. — Zulma Tanghe, rue de l'Époule. — Louis Dorpe, rue d'Espagne. — Louis Glorieux, rue des Fondeurs. — Charles Delmege, rue de la Rondelle. — Marie Oublier, sentier des 3 Ponts. — Henri Dujardin, rue des Longues-Haies. — Arthur Delostionne, rue Saint-Elisabeth. — Léonie Henry, rue Daubenton. — Hermance Vandekerckhove, rue de l'Hommelet.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 mars. — Charles Delbecq, 4 mois, rue de l'Époule. — Mathilde Decocq, 3 jours, rue Saint-Jean. — Hortense Duquesne, 1 an, rue de Merveux. — Louis Seghez, 3 ans, au Pile.

État-Civil de Tourcoing. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 mars. — Ernest Lefebvre, rue des Bonnes Femmes. — Jeanne Duquesne, rue de Gand. — Juliette Vandenberghe, rue des Coulons. — Céline Pouilly, rue de la Croix-Rouge. — Joseph Carotte, au Brun-Pain.

Du 21. — Germaine Dessauvage, rue Manqué. — Angette Marthe, rue de la Latte. — Augustine Lernois, chemin des Mottes. — Marie Vanestraete, au Tilleul. — Hermance Boudier, rue du Sentier. — Albert Martens, à la fin de la Guerre. — Elisa Duvillier, rue Dervaux.

Du 22. — Jules Salembier, rue Nationale. — Aline Théragé, Pont de Neuville. — Emilie Piat, à la Blanche-Porte. — Julie Demegt, rue de Reubais. — Thérèse Grau, rue du Poully. — Auguste Mécasse, rue Ste-Barbe.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 mars. — Rosalie Meurice, 52 ans, sans profession, rue du Mont-à-Leux. — Albert Desplechin, à Francs. — Pierre Suin, 63 ans, lissierand, pont de Neuville. — César Glorieux, 6 mois, rue des Carliers.

Du 22. — Honoré Dervaux, 71 ans, sans profession, rue du Poully. — Joséphine Fremaux, 60 ans, sans profession, à l'Épide. — Ernest Marteau, 6 ans, rue Neuve de Roubaix. — Henri Lechevalier, 21 ans, sans profession, rue de Lille. — Alexandre Destombes, 73 ans, sans profession, hospice général, rue d'Havré.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille WURLOSSE-DELEBAR, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur FRANÇOIS WURLOSSE, décédé à Roubaix, le 22 Mars 1875, à l'âge de 42 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et au service solennel qui auront lieu le mercredi 24 Mars 1875, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 14.

Les amis et connaissances de la famille GERMAIN, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur CONSTANT-AMABLE GERMAIN, décédé à Roubaix, le 22 mars 1875, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et au service solennel qui auront lieu le mercredi 24 Mars 1875, à 8 heures, en l'église Notre-Dame. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 11.

Les amis et connaissances de la famille VALENDUCCO-EECKEMAN, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de GEORGES-JEAN-LAURENT VALENDUCCO, décédé à Lannoy, le 22 mars 1875, à l'âge de 70 mois, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et au service solennel qui auront lieu le jeudi 25 mars 1875, à 11 heures précises du matin, au Maître-Autel de l'église de Lannoy. — L'Assemblée à la maison mortuaire.

Un obit solennel sera célébré le mercredi 24 mars 1875, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur VICTOR-GABRIEL MORIN, fabricant des poids et mesures, décédé à Roubaix, le 1^{er} janvier 1875, à l'âge de 53 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimé par Alfred Rebourt. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Prix de revient des Viandes DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	1 ^{re} QUAL.	2 ^e QUAL.	3 ^e QUAL.
Bœuf	1.60	1.36	1.17
Vache	1.55	1.22	0.89
Taureau	2.11	1.86	1.66
Veau	1.60	1.50	1.30
Mouton	1.60	1.55	1.50
Porc			

Roubaix, le 19 Mars 1875. Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE MODÈLE AUX BOULANGERS MONNAIE DÉCIMALE

Pain de ménage. Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou maheu. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 29 00

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 31 50

Pain blanc. Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la mémequantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 34 00

Pain de fleur dit pain français. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à . . . 4 375 Les deux pains, à . . . 8 75 Les quatre pains, à . . . 17 50 Les huit pains, à . . . 35 00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 22 Mars 1875. Publié le 18 Mars 1875. Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Cours de Physique Mercredi 24 mars à 8 heures du soir. Applications de la force motrice de la vapeur à l'industrie manufacturière: étude élémentaire du peignage, de la filature et du tissage. Des derniers moteurs proposés.